

ASSEMBLÉE NATIONALE16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 500

présenté par
Mme Michèle Delaunay

ARTICLE 50

À la première phrase de l'alinéa 18, après le mot :

« maladie »,

insérer les mots :

« des spécialités pharmaceutiques et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.